

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

Coupe de France Compet'Lib – Saison 2026/2027

En attente d'approbation par le Conseil d'Administration

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Coupe de France Compet'Lib	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	CDF CL	
Commission sportive référente	CFD	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Mixte	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Illimité
Date limite d'engagement auprès des comités départementaux	Selon Comité Départemental

Pour les comités départementaux disposant d'une compétition « Coupe de France Compet'Lib » rattachée à la « Coupe de France Compet'Lib » FFvolley, les équipes s'inscrivent via l'Espace Clubs.

Les équipes issues de fédérations affinitaires ou non-affiliées s'inscrivent sur cette formule sportive via le Groupement Sportif Départemental (GSD).

Pour les comités départementaux ne pouvant pas rattacher leur compétition « Coupe de France Compet'Lib » à la « Coupe de France Compet'Lib » FFvolley, les équipes s'inscrivent selon les modalités définies par le comité départemental concerné.

Les comités départementaux définissent, via le module « Coupe de France Compet'Lib » pour ceux qui en disposent :

- Les périodes d'inscriptions, dans le respect des dates communes ;
- Les journées de compétitions, dans le respect des dates communes ;
- La ou les équipes qualifiées, dont ils communiquent le nom à leur ligue régionale avant le 1^{er} avril 2027.

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS(EUSES)

Type de licences autorisées dans l'épreuve pour les joueurs(euses)	Compétition extension Compet'Lib* et Compet'Lib Passerelle
Catégories autorisées	
Séniors	Oui
M21	Oui
M18	Oui

*Si un joueur(euse) a une double licence (Compétition Extension Volley-Ball et Extension Compet'Lib), alors il/elle ne pourra participer à la compétition que s'il/elle n'évolue pas dans un championnat régional ou national. S'il n'y a pas de championnat départemental dans le comité départemental, alors une dérogation s'appliquera et le joueur/la joueuse pourra participer s'il/elle évolue également en championnat régional.

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueurs(euses) et entraîneur inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum d'entraîneur	1
Nombre maximum de joueurs(euses) par feuille de match	10*
Qualification à la phase finale	Doit avoir participé à une des deux phases (départementale ou régionale)
Nombre maximum de joueurs(euses) étrangers(ères) hors UE	Pas de limitation
Nombre minimum de joueurs(euses) issus(es) de la formation française	Pas de contrainte

***Mixité obligatoire** : au moins une joueuse et un joueur présents en permanence sur le terrain, hors libéro.

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Non précisé
Horaire officiel des rencontres	Libre

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes

Chaque participant doit **OBLIGATOIREMENT** se munir de sa gourde ou contenant personnel.
Le comité départemental ou la ligue régionale recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Responsable de la saisie des résultats et de leur transmission	CD ou ligue organisatrice
Communication des résultats	Via feuille de match électronique simplifiée ou saisie des résultats sur le site de la FFvolley*

***Chaque comité départemental et ligue régionale doit rattacher, via la gestion sportive, sa compétition « Coupe de France Compet'Lib » à la « Coupe de France Compet'Lib » FFvolley. Les résultats des rencontres doivent être saisis directement sur le site de la FFvolley dans un délai maximal de 48h après les rencontres.**

En cas d'impossibilité de rattachement à la compétition nationale FFvolley, le comité départemental concerné organise sa phase départementale de la « Coupe de France Compet'Lib » selon ses propres modalités. Il communique ensuite à sa ligue régionale ainsi qu'à la FFvolley le nom de la ou des équipes qualifiées pour participer à la phase régionale (prorata du nombre d'équipes engagées en phase départementale en accord avec la ligue régionale).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE : PHASES DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Organisée par les CD selon le nombre d'équipes engagées	CD organisateur
Organisée par les ligues selon le nombre d'équipes engagées	Ligue organisatrice

Art 9 - FORMULE SPORTIVE : PHASE NATIONALE

Pour la phase finale à 16 équipes, 4 poules de 4 équipes seront constituées.

La formule sportive pourra varier en fonction du nombre de terrains à disposition et des contraintes horaires.

Un tirage au sort des poules sera effectué dans le mois précédant la manifestation, dans les locaux de la FFvolley.

Toutes les rencontres se joueront en deux sets gagnants de 25 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure), set décisif de 15 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure).

Les rencontres se joueront sur des filets d'une hauteur de 2,35 mètres. Application des règles officielles du volley 6x6, avec une dimension du terrain de 18m X 9m.

Art 10 - CALENDRIER DE LA COMPÉTITION

Les comités départementaux fixent librement les dates de leur phase départementale « Coupe de France Compet'Lib » en respectant les dates communes suivantes :

- Phase départementale : du 1^{er} décembre 2026 au 31 mars 2027

Les ligues régionales fixent librement les dates de leur phase régionale « Coupe de France Compet'Lib » en respectant les dates communes suivantes :

- Phase régionale : du 1^{er} avril 2027 au 30 avril 2027

La phase finale aura lieu les 19 et 20 juin 2027, en un lieu à déterminer.

Art 10.1 - Phase départementale

- Les comités départementaux organisent la phase départementale de la Coupe de France Compet'Lib, sous forme d'un tournoi d'une ou plusieurs journées, en tenant compte :
 - Du nombre d'équipes inscrites déterminant le nombre de tours de phase départementale,
 - De la volonté d'inclure des équipes non affiliées à la FFvolley.

La phase départementale « Coupe de France Compet'Lib » doit être distincte du championnat départemental « Compet'Lib ».

Les comités départementaux disposant d'un espace de gestion sportive doivent rattacher leur compétition « Coupe de France Compet'Lib » à la « Coupe de France Compet'Lib » FFvolley.

À l'issue de la phase départementale, les comités départementaux communiquent à leur ligue régionale le

ou les noms des équipes qualifiées en phase régionale de la Coupe de France Compet'Lib. Le nombre d'équipes est déterminé au prorata du nombre d'équipes engagées en phase départementale, en accord avec la ligue régionale.

Art 10.2 - Phase régionale

En regroupant les équipes issues des qualifications départementales, les ligues organisent la phase régionale de la Coupe de France Compet'Lib, sous forme d'un tournoi d'une ou plusieurs journées.

Les ligues régionales doivent rattacher leur compétition « Coupe de France Compet'Lib » à la « Coupe de France Compet'Lib » FFvolley.

Les ligues régionales communiquent à la FFvolley le nom de l'équipe vainqueur de la phase régionale de la Coupe de France Compet'Lib.

Art 10.3 - Phase finale

À l'issue des phases régionales de la Coupe de France Compet'Lib, 16 équipes sont qualifiées pour participer à la phase finale de la Coupe de France Compet'Lib qui se déroulera les 19 et 20 juin 2027 en un lieu qui reste à déterminer.

Les 13 ligues métropolitaines bénéficient chacune d'une place.

Les trois places restantes sont attribuées selon les modalités suivantes :

- Une place pour le club organisateur de la phase finale,
- Une place pour la ligue régionale comptant le plus grand nombre de licenciés Compet'Lib au 31 janvier de la saison en cours. Cette place est attribuée à l'équipe classée 2^{ème} de la phase régionale de cette ligue.
- Une place au comité départemental ayant comptabilisé le plus grand nombre d'équipes participantes à la phase départementale de la saison en cours.

Les Ligues d'appartenance des équipes engagées sont garantes de la qualification des joueurs(euses).

Art 11 - BALLONS

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 12 - FEUILLE DE MATCH

Seules les licences précitées à l'article 3 du présent document permettent l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sur la feuille de match.

En phases **départementale, régionale** et **finale** le **nombre de joueurs(euses) inscrit(e)s sur la feuille de match doit être de 10 maximum.**

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement (extension éducateur sportif, arbitre ou soignant)** correspondant à la fonction exercée.

Art 13 - ARBITRAGE

Art 13.1 - Phases départementales et régionales

Les organisateurs des phases départementales et régionales ont la responsabilité de l'arbitrage. Les rencontres peuvent être auto-arbitrées ou arbitrées bénévolement.

Art 13.2 - Phase finale

L'arbitrage de la phase finale est assuré par le club organisateur en coordination avec les CDA et CRA en privilégiant, dans la mesure du possible, la participation d'arbitres dans le cadre de leur formation.

La FFvolley prend en charge les repas du samedi midi et dimanche midi des arbitres officiant lors de ces journées, dans la limite de 10 arbitres par jour.

Art 14 - MODALITÉS FINANCIÈRES

À la charge des GSA :

Le droit d'engagement pour la compétition est offert. Les comités départementaux et les ligues régionales sont libres d'ajouter des frais supplémentaires.

Les frais de participation à la phase finale sont de **202 euros/équipe**.

Les frais d'hébergement sont à la charge des GSA.

Prise en charge par la FFvolley pour la phase finale :

La FFvolley prend en charge les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi, ainsi que la soirée festive du samedi soir. La prise en charge fédérale est **limitée à 10 joueurs(euses) + 1 encadrant(e)**.